

PROCEDURE D'INSCRIPTION CES 2023/2024

ETAPE 1 : Le candidat complète sa fiche de préinscription sur <https://sondage.app.u-paris.fr/4486997/lang=fr> et adresse ses pièces justificatives à l'adresse service.fc.odonto@u-paris.fr entre le 21/07/2023 et 15/09/2023

ETAPE 2 : Si le dossier de préinscription est complet, le service de la formation continue établit un contrat ou une convention de formation et l'adresse au candidat par mail.

ETAPE 3 : Le candidat signe son contrat et réalise un virement bancaire des frais de formation continue (montant indiqué dans l'article IV du contrat).
Le RIB de l'Université est disponible à l'article V.

ETAPE 4 : Le candidat adresse à service.fc.odonto@u-paris.fr :

- Son contrat de formation signé ;
- Le récépissé du virement bancaire des frais de formation continue.

ETAPE 5 : Le service de la formation continue :

- Réalise un lien d'inscription en ligne appelé « laissez-passer »
- Adresse ces éléments au candidat par mail.

ETAPE 6 : Le candidat effectue son inscription (via le lien précédemment envoyé).
A cette occasion, il faudra :

- Payer les frais d'inscription ;
- Déposer les pièces en ligne ;
- Activer le compte UPCité (accès adresse mail institutionnelle & Moodle).

POUR UN TRAITEMENT PLUS RAPIDE DE VOTRE DEMANDE, MERCI DE CONVERTIR VOS FICHIERS EN FORMAT PDF ET DE LES REGROUPER DANS UN SEUL MAIL.